

# Cours de Maintenance 2018

## Règlement

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- avoir 18 ans révolus
- avoir envoyé le formulaire de demande d'inscription rempli et signé
- avoir accepté et signé le règlement
- être médium avec une formation reconnue ou une expérience sincère

Une fois que la personne a signé électroniquement le règlement et envoyer le formulaire d'inscription, elle reçoit un e-mail de confirmation de son inscription définitive au cours qu'elle s'est inscrite.

### **Attitude**

Chaque participant fait preuve de respect et de bienveillance envers les autres pendant toute la durée des cours.

### **Planning horaire**

A l'exception d'un empêchement majeur, le participant doit respecter strictement les heures de cours.

### **Frais des cours**

Chaque cours revient à CHF 180.- et le règlement des cours se fera par virement bancaire.

### **Condition d'annulation**

Moins d'une semaine avant le cours, 50% du prix est dû.

Moins de 48 heures avant le cours, la totalité du prix est due.

### **Changement de programme**

La direction se réserve le droit de modifier/échanger les dates des cours prévus.

### **Manque de participants**

L'école a le droit d'annuler les cours s'il n'y a pas assez de participants. Dans ce cas les acomptes payés en avance seront remboursés.

### **Absentéisme :**

Ne pas venir aux cours ou ne venir qu'à une partie ne donne droit à aucun remboursement ou de rattrapage.

### **Responsabilité**

Chaque participant est responsable de ses actes en lien avec les cours tant dans le contexte de l'école qu'à l'extérieur. L'école décline toute responsabilité en cas de problème causé à un tiers qui engendrerait une poursuite judiciaire. Chaque participant doit avoir ses assurances personnelles à jour dans le cadre de sa présence aux cours ; l'école n'assure pas les participants, elle n'en n'a pas la tâche.

### **Refus et renvoi d'un participant :**

L'école se réserve le droit de renvoyer les participants qui ne respecteraient pas les règles de l'école. Dans le cas où un participant est expulsé des cours, il n'y a aucun remboursement.

### **Problèmes de santé**

Le participant confirme avoir annoncé à la direction de l'école s'il souffrait de problème mental tels que dépression profonde ou anxiété, attaques de panique, syndrome bipolaire (maniaco - dépression), schizophrénie, etc.

La direction de l'école ne recommande pas le suivi des cours proposés aux personnes ayant d'importants problèmes psychologiques et décline toute responsabilité dans le cas où un étudiant développerait un trouble psychologique ou s'il devait manifester une aggravation d'un trouble existant.